

## *Chèvres férales : une problématique qui mérite réflexion*

---

Le retour à l'état sauvage de la Chèvre domestique, *Capra hircus*, est peu documenté. Des individus laissés à l'abandon ou échappés peuvent faire souche et constituer des populations viables. La structure et la dynamique de ces populations férales et leur évolution phénotypique sont pour le moins méconnues. La chèvre férale, un caprin *res nullius* ? un nouveau taxon de la faune sauvage ?

En application de l'article L. 211-11 du Code rural et de la pêche maritime, le maire est chargé de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la divagation du bétail. Pour justifier l'élimination de ces chèvres ensauvagées, les services de l'Etat invoquent les risques sanitaires, les problèmes de sécurité routière et les dégâts aux cultures.

D'après un article du quotidien régional *La Provence* en date du 21 février 2012, le devenir des chèvres sauvages du massif de la Nerthe (Bouches-du-Rhône) est à nouveau d'actualité. Au printemps dernier, l'abattage de ces chèvres (une soixantaine) avait été ordonné par arrêté préfectoral avant de tenter en vain leur capture. Désormais, ce troupeau compterait près de 300 têtes...

Le troupeau de chèvres férales, de la race commune de l'Ouest (dite "Chèvre des Fossés"), des falaises de Jobourg (Manche), géré par le Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche et le Conservatoire du littoral, a aujourd'hui disparu. Des populations férales sont présentes dans les gorges de l'Ardèche (entre Vallon-Pont-d'Arc et Saint-Martin-d'Ardèche) et dans le massif du Sédour à Surba (Ariège). Ces chèvres sont considérées comme une richesse écologique et patrimoniale et bénéficient d'un capital affectif auprès des populations locales et des touristes.

En 2001, l'élimination des caprins sur la commune de Surba avait été ordonnée par arrêté préfectoral et deux chèvres furent abattues. La mobilisation du maire contre leur abattage a eu raison de cette décision. Et en 2011, la divagation des chèvres de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche a fait l'objet d'une réunion organisée par la Préfecture.

Des troupeaux de taille variable sont signalés dans les gorges du Verdon (Alpes-de-Haute-Provence), dans le massif de la Sainte-Baume (Var), dans le massif de la Chartreuse (Savoie), dans le Mont-Sacon (Hautes-Pyrénées) ainsi que dans le cirque d'Anglas à Arudy (Pyrénées-Atlantiques).

Aussi, des interactions peuvent exister entre les caprins domestiques ou retournés à l'état sauvage et les bouquetins avec des risques de pollution génétique du Bouquetin, *Capra ibex*, en cas d'hybridation, et de transmission de maladie à cette espèce. Dans le massif des Cerces (Hautes-Alpes), au printemps 2011, une chèvre échappée et ensauvagée évoluait avec une harde de bouquetins. En 2006, une chèvre férale avait été capturée au sein d'une autre harde.

Pour autant, une population de chèvres férales peut jouer un rôle dans la reconstitution d'une certaine fonctionnalité écologique. Procéder à son éradication, un non-sens biologique ?

Afin de réaliser un état des lieux précis de ces populations férales et de préparer un article de synthèse sur cette problématique, je lance un appel à contribution pour recueillir toute observation, datée et localisée, de chèvres retournées à l'état sauvage, ou laissées à l'abandon, ainsi que toute autre information utile.

Philippe CHARLIER  
3, chemin de Touteloup  
55500 MENAUCOURT  
06 88 22 97 82  
[chevre.ferale@orange.fr](mailto:chevre.ferale@orange.fr)

